

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

### Budget 2026 : Un budget équilibré axé sur des investissements responsables

**Sainte-Marthe-sur-le-Lac, le 18 décembre 2025** – Le conseil municipal de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac a adopté un budget équilibré de 35 011 739 \$, en hausse de 4 %. Le maire, M. François Robillard, souligne que son administration a relevé le défi de contenir la croissance des dépenses en maintenant une gestion rigoureuse et une planification stratégique des investissements, et ce, alors que des dépenses incompressibles exercent une pression sur le budget. Ainsi, pour une résidence d'une valeur moyenne de 498 062 \$, l'augmentation du compte de taxes, incluant la taxe foncière et la tarification des services, a été contenue à 142 \$. En 2026, la Ville poursuivra sa stratégie d'investissements dans : les parcs et les espaces verts; la sécurité aux abords des écoles; les infrastructures de production d'eau potable; les bâtiments municipaux; le transport actif et la mobilité durable; et l'environnement.

#### Dépenses incompressibles

Au chapitre des dépenses incompressibles, les quotes-parts versées pour différents services régionaux et supralocaux, combinées aux hausses salariales prévues aux ententes de travail, représentent près de la moitié de la variation des dépenses, soit environ 634 000 \$ :

| <i>Quote-part</i>                     | <i>2026</i>         | <i>Augmentation en \$</i> | <i>Augmentation en %</i> |
|---------------------------------------|---------------------|---------------------------|--------------------------|
| Service de police                     | 4 694 532 \$        | 250 404 \$                | 5,63 %                   |
| Frais de répartition 911              | 411 233 \$          | 19 583 \$                 | 5 %                      |
| Service de sécurité incendie          | 1 995 598 \$        | 50 244 \$                 | 2,58 %                   |
| Aréna Olympia                         | 454 007 \$          | 28 992 \$                 | 6,8 %                    |
| Transport en commun                   | 711 133 \$          | 33 864 \$                 | 5 %                      |
| CMM                                   | 406 709 \$          | 5 861 \$                  | 1,46 %                   |
| MRC de Deux-Montagnes                 | 122 350 \$          | 3 951 \$                  | 3,33 %                   |
| Régie de traitement des<br>eaux usées | 293 736 \$          | 20 890 \$                 | 7,66 %                   |
| <i>Total</i>                          | <i>9 089 298 \$</i> | <i>413 789 \$</i>         | <i>4,77 %</i>            |

#### Des investissements responsables

Au niveau des investissements prévus en 2026 afin d'améliorer le quotidien des Marthelacquoises et des Marthelacquois, la Ville planifie notamment la réalisation d'un Plan particulier d'urbanisme pour le centre-ville, la bonification des événements spéciaux, le développement de plans directeurs pour les parcs nature (parcs de l'Érablière, de la Prucheraie et de la Frayère), l'installation de structures d'ombrage à la plage de la Sablière, l'ajout d'un module de carte du citoyen numérique, la réfection de la passerelle au parc de la Frayère ainsi que la mise en place d'une forêt nourricière.

Dans l'optique de poursuivre la mise à niveau des infrastructures, de maintenir les investissements pour renforcer la qualité des services offerts, et de soutenir la réalisation de projets porteurs pour la population, le programme triennal d'immobilisation, totalisant 16 075 500 M\$ pour 2026, prévoit notamment les projets suivants :

- **Mise à niveau de l'usine de production d'eau potable**

Le conseil municipal maintient le cap dans sa volonté d'assurer une eau potable de qualité et en quantité suffisante à l'ensemble de la population. C'est pourquoi il a prévu investir 15 M\$, au cours des trois prochaines années pour la mise à niveau de l'usine de production d'eau potable. Les travaux de réfection débuteront dès 2026, et la construction d'un réservoir d'eau potable est également prévue à compter de 2028.

- **Développement d'un Plan de mobilité**

Dans sa vision de faciliter les déplacements routiers et actifs qui seront appelés à croître avec la mise en service de l'antenne du REM à Deux-Montagnes, la Ville procédera au développement d'un Plan de mobilité.

- **Sécurisation des abords des écoles**

Amorcé il y a trois ans, le plan de sécurisation des abords des écoles se poursuivra en 2026 par la construction de trottoirs visant à protéger les enfants qui se déplacent à pied entre la maison et l'école. Un investissement de 1,03 M\$, conditionnel à l'obtention d'une aide financière du Fonds de la sécurité routière du gouvernement du Québec, est prévu.

- **Réfection et revitalisation de parcs et espaces verts**

Dans le cadre de son Plan directeur des parcs et espaces verts, adopté en mars dernier, la Ville poursuivra la réfection, déjà entamée, des parcs Maurice-Binette, Municipal, des Bourrasques, Clair-de-lune et la descente de bateaux de la 13<sup>e</sup> Avenue, représentant un investissement de 9,9 M\$. Des travaux de revitalisation seront également amorcés en 2026 au parc à chien ainsi qu'au parc Roland-Laliberté pour un montant de 130 500 \$.

- **Implantation de stations Bixi**

La Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac s'engagera davantage dans la mobilité active et durable en accueillant, dès 2026, quatre stations de vélopartage Bixi, assorti d'une aide financière du programme de Transport actif dans les périmètres urbains (TAPU) du gouvernement du Québec.

- ***Une Trame bleue et verte résiliente***

Dans le cadre du programme d'aide financière OASIS du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, la Ville souhaite investir 2 M\$ pour son projet *Une Trame bleue et verte résiliente* qui vise à accroître la résilience face aux changements climatiques. Des aménagements verts sont prévus en 2026 afin d'atténuer les îlots de chaleur et d'améliorer la gestion des eaux pluviales.

- **Réfection de l'hôtel de ville**

Dans une volonté de poursuivre la mise à niveau des bâtiments municipaux pour assurer le maintien des actifs de la Ville, des travaux de réfection de l'hôtel de ville seront entamés en 2026. Ces interventions permettront de moderniser les installations, d'améliorer la qualité des espaces de travail et d'assurer la pérennité du bâtiment. Par la suite, la construction d'un nouveau garage municipal, prévue en 2028 au programme triennal d'immobilisations, viendra compléter la réfection des bâtiments municipaux.

- **Modernisation de l'identité visuelle et du logo**

Dans le contexte où l'affichage municipal (entrées de ville et enseignes des parcs et des bâtiments municipaux) doit être renouvelé, la Ville saisit cette occasion pour entreprendre un projet de modernisation de son identité visuelle et de son logo. Cette démarche permettra également de mieux refléter l'essence de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, en déployant une image moderne, cohérente et représentative de la collectivité, contribuant ainsi au rayonnement et l'attractivité de la municipalité.

### **Compte de taxes 2026**

Malgré la hausse des dépenses incompressibles et les investissements requis pour poursuivre le rattrapage amorcé en 2021, le conseil municipal est parvenu à limiter l'impact sur le compte de taxes, en maintenant une gestion rigoureuse des finances municipales.

### **Taxes foncières**

- la taxe foncière résidentielle augmente de 0,4600 \$ à 0,4791 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière;
- la taxe foncière des immeubles de six logements, passe de 0,5400 \$ à 0,5591 \$;

### **Taxes de service**

- eau potable : de 210 \$ à 220 \$;
- ordures : de 200 \$ à 205 \$;
- égouts: de 125 \$ à 130 \$;
- transport en commun : 76 \$ à 78 \$;
- environnement : de 0,006 \$ à 0,01 par 100 \$ d'évaluation.

### **Citation :**

« En 2021, nous avons reçu le mandat d'améliorer les services et d'investir dans les infrastructures. Le budget 2026 s'inscrit dans cette continuité et, bien que des progrès substantiels aient été réalisés, il reste beaucoup à faire. Nous demeurons en mode rattrapage, mais le faisons de manière structurée avec des investissements progressifs et raisonnables, afin de préserver le portefeuille des contribuables. Nous continuerons à investir avec vision, notamment grâce au Plan particulier d'urbanisme pour le développement du centre-ville, ainsi qu'au Plan de mobilité, pour favoriser le transport actif et la fluidité des déplacements. La revitalisation des parcs se poursuivra également, en cohérence avec les orientations du Plan directeur des parcs et espaces verts. Nous prévoyons également la mise en place de plans directeurs pour nos parcs nature afin de mettre en valeur et de préserver ces précieux milieux naturels. Nous poursuivrons nos investissements pour améliorer la qualité de vie de la population, mais le ferons de manière responsable, dans la rigueur et la transparence qui ont toujours caractérisé notre administration. »

**François Robillard, maire de Sainte-Marthe-sur-le-Lac**